



Saisie pénale et liquidation judiciaire

Par **lokidee**, le **12/11/2013** à **11:01**

Bonjour,

Je suis confrontée à une problématique assez complexe; Mes multiples recherches étant infructueuses, je m'adresse à vous.

Il s'agit d'une SARL qui a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire convertie en liquidation judiciaire.

Avant le jugement d'ouverture du RJ, le débiteur a fait l'objet d'une saisie pénale sur son fonds de commerce.

Un appel au jugement décidant de la conversion en liquidation judiciaire a été interjeté.

Que devient la saisie du fonds de commerce si le jugement de la liquidation est infirmé?

En cas de saisie lors de la liquidation: que est le sort du FDC? quel est le prix de vente du FDC et comment se répartit-il?

Merci d'avance pour vos réponses !

PS: des sources sérieuses/officielles sont extrêmement bienvenues